



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 03446
Numéro SIREN : 511 917 874
Nom ou dénomination : 2J PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2014 sous le numéro de dépôt 24569

2J PARTNERS

SARL au capital de 300 000 Euro

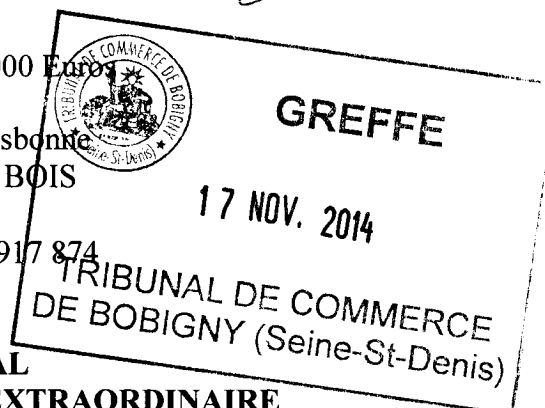
Siège social : Rue de Lisbonne
93110 ROSNY SOUS BOIS

RCS BOBIGNY B 511 917 874

* * *

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUN 2014**

* * *



L'an deux mil quatorze, le trente juin à dix heures, les associés de la société 2J PARTNERS se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire, sur convocation qui leur a été faite verbalement et à effet immédiat, bien que les dispositions statutaires ne soient pas respectées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard BENSIMON en sa qualité d'associé co-gérant.

Il constate que sont présents :

- | | |
|--|-----------------------|
| - Outre lui-même, titulaire de | 1 250 parts sociales |
| - Monsieur Julien WIRTH, titulaire de | 1 250 parts sociales |
| - Et Monsieur Ghislain SERON, titulaire de | 1 250 parts sociales. |

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut donc valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés prennent acte du non respect des dispositions statutaires en matière de convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence,
- les statuts de la société accompagnés du registre des procès-verbaux,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- divers documents.

Il indique que tous les documents devant, selon la loi, être communiqués préalablement aux associés, leur ont été remis en main propre et tenus à leur disposition au siège social quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

GS Gb Jw

Puis il rappelle que la présente assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- agrément d'un nouvel associé,
- modification corrélative de l'article 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts,
- questions diverses,
- pouvoirs pour les formalités.

Préalablement, le Président rappelle à la collectivité des associés qu'il a été procédé à l'apport de 3747 parts sociales de la SARL 2J PARTNERS à la SARL GROUPE BSW, en cours de constitution. En conséquence, il convient de procéder aux modifications juridiques correspondantes, objet de la présente assemblée, et à compter de la date d'immatriculation de ladite société.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance motivant les résolutions proposées.

La discussion est alors ouverte puis, diverses observations ayant été présentées et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RÉOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, agréée comme nouvel associé, la Société A Responsabilité Limitée GROUPE BSW, en cours de constitution, dont le siège social est fixé à 93110 ROSNY SOUS BOIS – Rue de Lisbonne, et ratifie l'échange des 3747 titres tel que définit dans le contrat d'apport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, la collectivité des associés décide de modifier l'article 7 des statuts.

Par souci de simplification dans la rédaction de la répartition du capital social, les parts sociales attribuées feront l'objet d'une renumérotation. L'article 7 est en conséquence, désormais libellé comme suit :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT MILLE (300 000) Euros.

Il est divisé en TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE (3750) parts sociales d'une valeur de 80 Euros de nominal chacune, numérotées de 1 à 3750 inclus, entièrement libérées et qui, compte tenu tant des apports d'origine, que des mutations de parts sociales intervenues depuis lors, sont réparties entre les associés en proportion de leurs droits, savoir :

GS
GB
SE

- A Monsieur Julien WIRTH,
UNE part sociale, ci
numérotée 1 1 part sociale

- A Monsieur Gérard BENSIMON,
UNE part sociale, ci
numérotée 2 1 part sociale

- A Monsieur Ghislain SERON,
UNE part sociale, ci
numérotée 3 1 part sociale

- A la SARL GROUPE BSW,
TROIS MILLE SEPT CENT QUARANTE SEPT
parts sociales, ci
numérotées 4 à 3750 inclus. 3747 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant
le capital social, 3 750 parts sociales
=====

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés aux gérants ou au mandataire qu'ils auront désigné, à l'effet d'effectuer toutes formalités découlant des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture a été signé par les associés présents.

The block contains several handwritten signatures in black ink. The most legible one at the top is 'Gérard Bensimon'. Below it are several other signatures, some of which are very scribbled and difficult to read.